

02 AVR. 2026

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : 23 Contre : Abstentions :

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 25 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

Madame Colette PICCIN est désignée secrétaire de séance.

2026.03.02 : FORMATION des COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2121-22 du C.G.C.T en vigueur.

Il propose de former les commissions municipales permanentes suivantes, **qui auront pour mission l'examen et le suivi, notamment des domaines précisés pour chacune :**

1. Finances et marchés publics

- . Budget communal et annexes
- . Fiscalité locale
- . Gestion financière
- . Programmation des investissements
- . Endettement et équilibre budgétaire
- . Préparation financière des projets municipaux
- . Marchés publics et contrats en lien avec les services administratifs
- . Coordination avec les autres adjoints pour l'évaluation financière des projets

2. Travaux, Services Techniques, Entretien des espaces publics, accessibilité

- . Supervision des services techniques municipaux
- . Entretien des bâtiments communaux
- . Suivi des travaux de voirie et réseaux
- . Entretien des espaces verts et espaces publics
- . Maintenance du patrimoine communal
- . Coordination technique des travaux décidés par les autres commissions
- . Organisation matérielle du Marché plein vent

3. Enseignement, vie scolaire et jeunesse

- . Relations avec les écoles
- . Suivi des conditions de fonctionnement scolaire
- . Gestion des activités périscolaires
- . Participation aux projets éducatifs
- . Développement des actions en faveur de la jeunesse
- . Coordination avec les associations éducatives et de loisirs

- . Harmoniser les actions avec les établissements scolaires et les associations locales et les services intercommunaux de la jeunesse
- . Donner une voix aux jeunes et les impliquer dans les décisions locales (création d'un conseil municipal des jeunes)
- . Favoriser l'inclusion et la sécurité des jeunes (prévention, citoyenneté)

4. Vie associative, culture, animation et communication

- . Relations avec les associations locales
- . Accompagnement des projets associatifs
- . Coordination de l'utilisation des équipements municipaux
- . Soutien logistique aux manifestations associatives
- . Développement de la politique culturelle
- . Organisation ou coordination des manifestations culturelles
- . Coordination avec les acteurs et associations culturels
- . Information des habitants sur les actions de la commune
- . Valorisation de l'image et de l'identité de la commune
- . Organisation et développement des animations locales
- . Dynamisation du centre-ville
- . Coordination du marché de plein vent
- . Soutien aux initiatives favorisant l'attractivité commerciale et touristique
- . Coordination avec les commerçants et les associations locales
- . Participation à l'animation de la vie locale

5. Urbanisme, cadre de vie, développement durable

- . Suivi des dossiers d'urbanisme et d'aménagement
- . Coordination des projets d'évolution du cadre de vie
- . Suivi de la transition écologique, du traitement des eaux usées et du développement durable
- . Participer à la définition de la stratégie environnementale de la commune
- . Encourager les initiatives en matière d'économie d'énergie et de gestion des ressources
- . Sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux
- . *Suivre les actions de protection de l'environnement et de la biodiversité*
- . Participer à la gestion des problématiques environnementales locales
- . Veiller à l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets communaux
- . Être force de proposition sur les politiques de préservation des milieux naturels

6. Suivi des organismes supra-communaux et coopérations territoriales

- . Suivi des décisions des organismes supra-communaux
- . Information régulière du conseil municipal
- . Analyse des impacts sur la commune
- . Participation aux instances intercommunales
- . Défense des intérêts de la commune au sein des structures territoriales

Structures suivies principales :

- . Communauté de communes Cœur d'Astarac
- . Le schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auch
- . Le Parc Naturel Régional d'Astarac
- . Tout syndicat ou organisme intercommunal auquel la commune participe

7. Action sociale et citoyenneté

- . Suivi actions du CCAS
- . Suivi des politiques de solidarité et d'action sociale
- . Relations avec les acteurs sociaux et les associations solidaires
- . Soutien aux initiatives favorisant le lien social
- . Actions en faveur de l'inclusion et de la solidarité
- . Coordination avec les dispositifs sociaux du territoire
- . Développement et animation des dispositifs de participation du public à la vie locale
- . Amélioration de l'accès aux services publics et de la relation aux usagers
- . Organisation des actions relatives à la mémoire collective et aux principes républicains
- . Actions de sensibilisation à la citoyenneté, notamment auprès des publics jeunes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, forme les commissions municipales tel que proposé ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire,

Colette PICCIN



Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 2 avril 2026
Le Maire,
Bernard DOREY



COURRIER ARRIVEE LE

02 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE